



RÈGLEMENTS DES PARCS

LE PARC EST OUVERT DE 7H À 23H

Il est interdit :

- de se trouver dans le parc entre 23 h et 7 h;
- d'y troubler la paix publique;
- d'y endommager de quelque façon que ce soit la propriété de la ville;
- d'y abandonner ou d'y déposer des déchets, sauf aux endroits prévus à cette fin;
- d'y circuler à bicyclette, sur patins à roulettes, sur rouli-roulant ou autres appareils similaires, sauf aux endroits aménagés à cette fin;
- de pratiquer des activités dans le parc ailleurs qu'aux endroits prévus à cet effet;
- d'y apporter ou d'y consommer de la drogue et des boissons alcooliques ou de s'y trouver en état d'ébriété ou sous l'effet de drogues;
- d'y apporter ou d'y utiliser un fusil, des armes blanches ou autres objets comme bâton, fronde, fouet, chaîne, machette, etc.;
- toute vente est interdite sur le parc.

Les contrevenants à l'une ou l'autre de ces dispositions sont passibles d'une amende ou d'un emprisonnement.



RÈGLEMENTS TERRAINS DE TENNIS

- La période d'utilisation du terrain est de 60 minutes.
- Chaque période d'utilisation doit débuter et se terminer à heure fixe : par exemple, de 14 h à 15 h, et non de 14h15 à 15h15.
- Tout joueur doit quitter le terrain à l'heure juste, et ce, même s'il joue depuis moins de 60 minutes.
- Le premier joueur à se présenter a priorité sur les joueurs qui le succèdent pour les heures de tennis libre, sans surveillance.
- Le gilet et les chaussures de tennis sont obligatoires.
- Aucun vélo, rouli-roulant, patins à roulettes, trottinette, hockey, n'est permis à l'intérieur du terrain
- Aucune nourriture ni boisson alcoolique ne doit être consommée sur le terrain.
- Tout joueur se doit de respecter les instructions émises par le surveillant en place.